



MESSAGES À L'INTENTION DES GOUVERNEMENTS

**Coordination de la protection des enfants au
cours de l'intervention face au COVID-19**

Messages généraux

Le COVID-19 est une urgence de santé publique qui a de multiples répercussions directes et indirectes sur la protection, le bien-être et le développement des enfants, à court et à long terme. Par exemple, la fermeture des écoles, le confinement et la réduction de la sécurité alimentaire et du revenu du ménage présentent des risques mettant en danger la vie des enfants, y compris l'exposition à la violence, à l'exploitation, à l'abus, à la séparation des familles et aux mécanismes d'adaptation néfastes des familles comme le mariage des enfants et le travail dangereux des enfants.

Les interventions de protection de l'enfance sauvent donc les vies des enfants. Les plans de préparation et d'intervention face au COVID-19 doivent inclure des services de protection pour les personnes les plus vulnérables afin que les interventions de protection qui sauvent des vies soient disponibles et accessibles aux enfants et à leurs familles.

L'adoption d'une approche pangouvernementale et la coordination avec les ministères compétents sont essentielles pour assurer une approche multisectorielle globale qui assure la protection des enfants dans tous les aspects de leur vie.

Toutes les mesures visant à protéger les enfants dans les réponses du COVID-19 devraient: être conformes aux [Standards minimums pour la Protection de l'Enfance dans l'Action humanitaire](#); viser la participation des enfants; et être inclusives, en tenant compte du genre, de l'âge, du handicap et d'autres facteurs.

La protection contre l'exploitation et les abus sexuels (PSEA) doit être intégrée à l'intervention face au COVID-19, y compris l'assurance d'un accès sûr à tous les services et à des canaux de signalement confidentiels, adapté à l'enfant. Pour plus de détails, voir la [Fiche provisoire technique du IASC sur la PSEA](#) au cours de l'intervention face au COVID-19.

RISQUES DE NE PAS PRIORISER LES INTERVENTIONS DE PROTECTION DE L'ENFANCE PENDANT LA PANDÉMIE DE COVID-19

- Les cas de protection de l'enfance à risque élevé sont laissés sans plan de suivi ou de transition.
- Les nouveaux cas de protection de l'enfance ne sont pas pris en charge ou aiguillés de façon appropriée.
- Les risques liés à la protection de l'enfance qui sont souvent cachés, comme la violence sexuelle, la violence physique ou la négligence, ne seront pas pris en compte sans un personnel de protection dédié pour assurer une surveillance et un suivi réguliers.
- D'autres enfants sont exposés à des risques, comme ceux qui vivent dans la rue, qui sont séparés en raison de maladies dans la famille ou de mesures liées au COVID-19, comme des mises en quarantaine ou des restrictions de déplacement.
- Le financement public des services sociaux est réduit et l'accès aux services est considérablement réduit (p. ex., les services ne sont pas adaptés pour fournir un soutien à distance aux enfants confinés à la maison).

Messages spécifiques

1. Prioriser la protection des enfants

- Les gouvernements doivent classer et affecter les effectifs des services sociaux en tant que personnel essentiel pendant l'épidémie COVID-19, ce qui leur permet de continuer à fournir un soutien vital aux enfants et aux familles.
- Adapter la programmation existante en fonction des contraintes d'accès, par exemple en renforçant les lignes d'assistance pour enfants, la messagerie radio, en établissant des contrôles à distance avec les cas d'enfants vulnérables, etc.
- Prioriser les services de protection de l'enfance, y compris les services de santé mentale et de soutien psychosocial, la gestion de cas, les services de soins alternatifs et de surveillance, les services d'aide à l'enfance et d'autres services essentiels, parmi les services essentiels, afin que ces services hautement essentiels demeurent opérationnels.
- Soutenir les gestionnaires de cas de protection de l'enfance pour maintenir et adapter le soutien aux enfants et aux familles à risque élevé de violence, d'abus et d'exploitation. Prioriser les cas par niveau de risque (p. ex., les cas à risque élevé, moyen et faible) et déterminer les mesures appropriées à prendre par niveau de risque. [Voir la page 2 de l'exemple Liban COVID-19 Guide de la gestion des cas de protection de l'enfance](#). *Un guide de gestion des cas à échelle global est à venir.*
- Coopérer avec les organisations de la société civile et le secteur privé pour combler les lacunes en matière de financement et de main-d'œuvre des services sociaux
- En fournissant une plate-forme de coordination, les autorités compétentes et les ministères responsables doivent collaborer avec les organisations et les institutions de PE à différents niveaux afin de maximiser les ressources collectives et d'améliorer l'efficacité et la qualité globales de l'intervention.

2. Enfants à risque en quarantaine ou en isolement

- Mettre en œuvre des protocoles et des plans pour isoler ou mettre en quarantaine les enfants malades qui leur permettront de répondre à leurs besoins physiques et psychologiques pendant le COVID-19. Appuyer les protocoles pour permettre aux parents de rester avec les enfants malades dans la mesure du possible.
- Lorsque les parents et les enfants sont temporairement séparés des principaux aidants, soutenir la communication de routine par des appels téléphoniques, des messages vidéo, etc.

- Veiller à ce que les enfants dont les aidants sont mis en quarantaine aient accès à d'autres options de soins en milieu familial (p. ex., une famille d'accueil ou un centre de soins provisoire) en dernier recours.
- Veiller à ce que les enfants qui s'occupent de/vivent avec des personnes âgées ou de personnes ayant une maladie grave ou un handicap reçoivent un soutien immédiat.

3. Santé et bien-être du personnel

- Fournir aux gestionnaires de cas et aux assistants sociaux l'équipement de protection nécessaire et la formation sur l'atténuation des risques pour continuer à fournir des services essentiels en toute sécurité, à l'appui des soins et de la protection des enfants dans les communautés.
- Mettre en place des consignes sur l'infection, la prévention et le contrôle (IPC) pour les gestionnaires de cas afin de garantir la santé et la sécurité des enfants/aidants, des gestionnaires de cas et des bénévoles communautaires.
- Trouver des moyens de créer de nouveaux réseaux ou espaces virtuels afin que les assistants sociaux puissent accéder à l'information et autres réseaux de soutien entre pairs et leur fournir la technologie et l'équipement nécessaires pour ce faire.

4. Coopération multisectorielle

- Diffuser des messages cohérents et précis au sujet du COVID-19 et les façons d'atténuer les risques pour les enfants (p. ex., diffuser des messages positifs sur le rôle parental et l'adaptation, comment réduire le risque de séparation familiale, etc.) en coordonnant les messages entre les acteurs de protection de l'enfance, de la violence basée sur le genre, de la santé mentale et de la santé.
- Mettre à jour et renforcer les voies d'aiguillage multisectorielles pour refléter des services nouveaux et adaptés de santé, de l'éducation, de la santé mentale et du soutien psychosocial ainsi que d'autres services ou ressources.

Crédit photo de couverture:
© UNICEF/UN0339412/Frank Dejongh

Avril 2020

Échanger et Apprendre

Les leçons tirées dans votre pays et contexte sont utiles. Pour consulter les ressources existantes, veuillez consulter le [Menu des Ressources](#) du Domaine de Responsabilité PE COVID-19 et contactez notre service support au cpaor@unicef.org pour y contribuer. Pour plus de conseils, veuillez consulter la *fiche technique de l'Alliance "protection des enfants pendant l'épidémie de Covid-19"* disponible en 11 langues: <https://alliancecpha.org/en/series-of-child-protection-materials/protection-children-during-covid-19-pandemic>